



**EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emplacements réservés au bénéfice de la Commune:**
- 1 - Extension du cimetière
  - 2 - Création d'une voie reliant la RD 261 au chemin de halage de l'Aran
  - 3 - Agrandissement du terrain de sport
  - 6 - Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet
  - 7 - Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet
  - 10 - Aménagement du carrefour du Baron entre RD 223 et le chemin de Lasbordès
  - 12 - Création de facès à la future zone artisanale 2AUJ (voie de 10m d'emprise)
- Emplacements réservés au bénéfice de la Communauté de communes Nive-Adour:**
- 11 - Aménagement d'une zone artisanale

- Zonage
- Emplacement réservé
- Bâtiment d'élevage (informations transmises en Avril 2003)
- Installation classée Bâtiment d'élevage (informations transmises en Avril 2003)
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Espace libre protégé à conserver ou à créer
- Plantation remarquable
- Chemins pédestres
- Perspectives
- Zone inondable - P.P.R.I.
- Marge de reculement (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme)
- Voie bruyante
- Accès obligatoire
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet de changement de destination (art. 15 Loi du 2 Juillet 2003) (indice correspondant au nom de la maison, cf rapport de présentation)
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial soumis à permis de démolir
- Murs structurants
- Bâti nouveau reporté d'après plan de masse des permis de construire (informations transmises en 2003)
- Courbes de niveau (à titre indicatif)

**COMMUNE DE URT**

**Plan Local d'Urbanisme**  
*Plan mis à jour des modifications et révisions simplifiées*

PLAN DE ZONAGE	FEVRIER 2014
P.L.U. Approuvé le	17 Décembre 2004
Modification n°1 approuvée le	16 Février 2007
Révision simplifiée n°1 approuvée le	16 Février 2007
Modification n°2 approuvée en	Juillet 2009
Révision simplifiée n°2 approuvée en	Juillet 2009
Modification n°3 approuvée en	Décembre 2010
Modification n°4 (A, B, C et D) approuvée le	21 Décembre 2012
Révisions simplifiées n°3 (A, B et C), n°4 (A, B, C, D, E et F), n°5 et n°6 approuvées le	21 Décembre 2012
Modification n°5 approuvée en	Février 2014
OBSERVATIONS:	<b>3b-B-Sud</b>
	ECHELLE: 1/5000*

Chargé d'Etude: Alexandrine VANEL, CILLUC - Architecte/Urbaniste  
 Christophe BARROSO - Ingénieur agronome - Ecologie